

2022-UNAT-1222, Ahmad Mudardas

Décisions du TANU ou du TCNU

Unat a confirmé le jugement Unrwa dt. En ce qui concerne la déduction d'une somme d'argent de ses prestations de séparation, Unat a convenu que cette réclamation n'a pas été soumise pour la première fois pour un examen de la décision. En ce qui concerne sa séparation du service sans indemnité de résiliation, Unat n'a également trouvé aucune erreur dans le jugement de l'UNRWA DT. Le tribunal a convenu avec l'UNRWA DT que le relevé bancaire ne contenait pas le montant correct et que les factures qu'il a soumises ne se rapportaient pas à de véritables achats. Unat était convaincu que: (i) les faits sur lesquels la mesure disciplinaire était fondée avait été établie par des preuves claires et convaincantes; (ii) les faits établis équivalaient à une faute; (iii) la sanction était proportionnée à l'infraction; et (iv) les droits de la procédure régulière du membre du personnel ont été respectés. En conséquence, il a rejeté l'appel et affirmé le jugement de l'UNRWA DT.

Décision Contestée ou Jugement Attaqué

Une enquête sur les allégations de corruption a conclu qu'il y avait suffisamment de preuves qu'un membre du personnel a soumis de faux comptes, commis une fraude par une fausse représentation et volé de l'argent dans le budget de l'école. Après avoir été officiellement inculpé de faute, le membre du personnel a répondu à la lettre d'accusation. Par la suite, l'administration a imposé la mesure disciplinaire de la séparation du service sans indemnité de résiliation. L'administration a également déduit une somme d'argent des prestations de séparation du membre du personnel à titre de remboursement à l'agence. Le membre du personnel a fait appel au Tribunal des différends de l'UNRWA, qui a rejeté sa demande concluant que l'imposition de la mesure disciplinaire était légale. En ce qui concerne la déduction d'une somme d'argent de ses prestations de séparation, le Tribunal des différends de l'UNRWA a noté que le membre du personnel n'avait pas soulevé cette réclamation au niveau de la révision de la décision. Le Tribunal du différend de

L'UNRWA était d'accord avec les conclusions de l'enquête selon laquelle: (i) le membre du personnel a soumis une déclaration bancaire éditée dans le but de cacher sa fraude, et (ii) il a également soumis de fausses factures comme des achats authentiques, et les vendeurs ont refusé leur authenticité.

Principe(s) Juridique(s)

Dans les cas disciplinaires, les tribunaux doivent examiner: (i) si les faits sur lesquels la mesure disciplinaire se fonde ont été établies (par une prépondérance de preuves, mais lorsque la résiliation est une sanction possible, les faits doivent être établis par claire et convaincant preuve); (ii) si les faits établis équivalent à une faute; (iii) si la sanction est proportionnée à l'infraction; et (iv) si les droits de la procédure régulière du membre du personnel ont été respectés

Résultat

Rejeté sur le fond

Texte Supplémentaire du Résultat

L'appel est rejeté et le jugement de l'UNRWA DT est confirmé.

Applicants/Appellants

Ahmad Mudardas

Entité

OSTNU

Numéros d'Affaires

2021-1531

Tribunal

TANU

Lieu du Greffe

New york

Date of Judgement

18 Mar 2022

President Judge

Juge Knierim

Language of Judgment

Anglais

Type de Décision

Jugement

Catégories/Sous-catégories

Mesure ou sanction disciplinaire

Licenciement/séparation

Fraude, fausse déclaration et fausse certification

Vol et détournement de fonds

Right to a hearing

Contrôle hiérarchique

Sanction disciplinaire

Enquêtes

Questions disciplinaires / fautes professionnelles

Procédure régulière

Compétence / recevabilité (TCNU ou première instance)

Licenciement (de nomination)

Droit Applicable

UNRWA RdP TC

Jugements Connexes

2019-UNAT-918

2019-UNAT-974

2018-UNAT-819